



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Arrêtés Municipaux  
2020 / 1343 ST BM/YP**

Le Maire de SISTERON,

**OBJET : Place du Docteur Robert**

VU l'article L 511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1, L.2212-2 et L.2131-2 et suivants ;

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R417-11, L 325-1 à L 325-3, L 411-1 et suivants ;

Vu la demande de l'Entreprise CCR

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 116-2 et R 116-2,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre.

**CONSIDERANT** que pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans la zone concernée ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – l'Entreprise CCR est autorisé à réaliser un périmètre de sécurité d'environ 20 m2 au droit de la propriété de Mme MAURICE Place du Dr ROBERT pour mettre en place une grue et camion pour évacuer les déchets. L'entreprise est également autorisée à monter un échafaudage Rue Deleuze au droit de la propriété de Mme MAURICE.

**ARTICLE 2** – Les travaux sont compris entre le 12 octobre et le 16 Novembre 2020.

**ARTICLE 3** – L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

**ARTICLE 4** - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 5** - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 6** - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté, auprès du Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue de Breteuil 13286 MARSEILLE Cedex 01.

**ARTICLE 7** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

Fait à SISTERON, le 9 Octobre 2020

Le Maire,

D. SPAGNOU

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ  
DANS UN DÉLAI LÉGAL,  
LE 9 OCT. 2020  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE.  
LE MAIRE